

# Mystères & Diableries

EN CHAMPAGNE

—  
ARDENNES...



*Contes, féeries, légendes, espiègeries, fables,  
et récits extraordinaires...*



LES ÉDITIONS  
DU COQ À L'ÂNE

## MAGICIENS, SORCIERS, SORCIÈRES ET PLUS ENCORE...

par Daniel Tant

*Des recettes de  
toutes natures  
utilisées à la fin  
du 18<sup>e</sup> siècle  
en Champagne*

*Voici un remède...  
infaillible pour la  
guérison de tous  
maux de teste...  
tels que ceux qu'on  
désigne ordinaire-  
ment sous les noms  
de migraine,  
douleur vague,  
pesanteur...*

*Il consiste dans  
l'alcool ou esprit de  
vin rectifié, distillé  
avec de l'huile de  
Vitriol, pour en  
faire usage, on met  
dans le creux de la  
main cette liqueur  
qu'on applique sur  
le front du malade  
et le remède bien  
constaté emporte en  
moins de 4 à 5  
minutes le plus  
violent mal de teste.*

A l'origine, le mot «magicien» vient du chaldéen magdin, signifie «sciences» et se trouve réservé aux prêtres de Zarathoustra, plus connu sous le nom de Zoroastre car ils se livrent à l'astrologie et au culte solaire. Mais par la suite, l'appellation est accordée aux alchimistes, occultistes et autres sorciers. Tout au plus distinguons-nous la magie blanche de la noire selon qu'elle est opérée au bénéfice ou au détriment des hommes.

Nous trouvons trace de magiciens dans la Bible. Simon le magicien y est vaincu par la magie blanche de Saint-Pierre. Ce dernier est donc aussi magicien, comme les rois mages.

Nous retrouvons les magiciens partout et de tous temps, se référant parfois à Isis, Thot, Hermès et autres dieux égyptiens, tantôt à Merlin l'enchanteur. Mais tous agissent dans le monde invisible.

Et pourquoi ce monde est-il invisible ? Le verre de votre fenêtre est composé de silice fondue, c'est-à-dire de sable. Vous devriez donc voir une masse grise opaque. Mais l'oeil humain, imparfait, ne capte pas toutes les fréquences de la lumière.

Le sable fondu vibrant à une fréquence supérieure à celle captée par l'oeil, il laisse donc passer les images que nous pouvons percevoir.

Les sorcières et sorciers ayant existé n'avaient aucun point commun avec leurs homonymes des contes et légendes. Peu importait d'ailleurs que l'inculpé ait des connaissances ou non en sorcellerie. Philippe IV le Bel, voulant se débarrasser de Guichard, évêque de Troyes, le fait accuser «*d'avoir appelé une femme possédée de l'esprit malin, pour lui enseigner comment tuer Jeanne de Navarre, la reine de France*»

Bientôt en Europe, une nouvelle mode apparaît. Veut-on se débarrasser d'un voisin que l'on jalouse, d'une épouse encombrante, d'un créancier ? Il suffit de prétendre l'avoir

vu, une nuit de pleine lune, enfourcher son balai ou toute autre accusation démoniaque. Ainsi à Sugny, petit village de la frontière franco-belge, pour une épidémie qui décimait hommes et bêtes, 4 malheureuses : Genette Huart, Jeanne Pihart, Genette Petit et Marson Huart sont accusées d'en être la cause.

Jusqu'au 13 mars 1657, Marson Huart nie toute participation aux activités démoniaques. Mais le juge décide de la soumettre à la torture pour obtenir des aveux. La malheureuse, sentant que de toute façon elle n'échappera pas au bûcher, avoue plus que le nécessaire pour au moins échapper au supplice.

*«Elle déclara et confessa d'avoir estez deux fois aux danses diaboliques avec Genette Petit, au lieu dit la Goutelle, et que le démon avait une fois eu copulation avec elle, lequel démon s'appelle Belsébuth, qui est le mesme que ladite Petit avait : et n'avoient que lui à elles deux pour leur maistre, etc., et qu'elle a remarqué à la Goutelle, Catherine Roban, femme à Husson Jadin, et Jeanne Jadin, et n'a congnu les autres pour estre masquées.»*

*«Marson Huart a confessé d'estre sorcière, et d'avoir esté plusieurs fois aux danses diaboliques et en copulation charnelle avec le démon, outre qu'elle a été confrontée avec Genette Petit, exécutée pour ce mesme crime, qui lui a maintenu tout ce qu'elle avait déclaré et à mourir là dessus, qui sont des subjects trop suffisants pour la condamner à la torture, à quoi l'on conclud afin d'avoir plus d'esclaircissements sur ses dernières confessions pour la condamner à mort, et sçavoir ses compagnes aux danses, requiert à cet effet, etc...»*

Et le juge, convaincu d'avoir bien travaillé, rend sa sentence : *«... Qu'elle a fait mourir, avec poison, Marie et Jeanne Dubière, comme aussi Elisabeth Michel, un enfant et deux vaches, appartenant à Thomas Lefort, et enfin qu'elle a esté plusieurs fois aux danses diaboliques et se servy de poudres et graisse que son démon familier lui donnoit : qui sont des actions et crimes suffisants pour la condamner à estre estranglée et puis brûlée et ses biens acquis aux Seigneurs : à quoi ils concluent... Comme ils font de mesme à décret d'appréhension contre Catherine Boban et Jeanne Jadin que ladite Marson a accusé et ratifié d'avoir vu par diverses fois aux danses, en nommant les lieux et places et qu'elle vint mourir là-dessus...»*

Le 21 du même mois, quatre malheureuses furent brûlées en ayant pour seul avantage de n'avoir pas été torturées. Ce sont quatre pauvres paysannes, dont le seul tort est peut-être d'habiter à l'écart du village, de ne pas être bavardes (ce qui n'est pas naturel pour une femme) ou de ne pas avoir le regard franc.



## UN SORCIER ARDENNAIS

par Daniel Tant

Toujours dans les Ardennes, en 1644, un certain Claude Parté dit Zéglot, âgé de 72 ans, est accusé. C'est un «manoeuvrier», natif de Saint-Marceau-sur-le-Mont.

*«...Interrogé s'il n'est pas vray que depuis qu'il a été arrêté à la tour de Damousy, il n'a pas recongnu estre sorcier et qu'il avait été surpris par le Diable en guise d'une femme et qu'il l'avoit mené au sabbat, en suite d'une colère contre sa femme, et a dit qu'il n'avoit pas été à*

*(Les procès  
scandaleux de  
Champagne -  
Daniel Pellus -  
Ed. Martelle ).*

### **Recette pour faire de l'encre.**

*Une pinte d'eau de  
rivière, un  
quarteron de noix,  
deux onces de  
gomme arabique,  
une once et demie  
de couperose, le tout  
concassé et mis  
dans une cruche  
qu'il faut faire  
bouillir sur un feu  
très doux jusqu'à ce  
qu'elle soit réduite  
aux deux tiers.  
Lorsque la  
réduction est à  
moitié on jette  
dans la cruche un  
quarteron de sucre  
candy, on expose la  
cruche au soleil  
avec attention de  
remuer souvent.*

## *Mystique et Visionnaire*

*Sortons de notre région, un instant, pour un procès se déroulant près du Mans. Soeur Rose, sujette à des visions a été chassée de Paris en 1696 par Monseigneur de Harley. Cette fois, elle est questionnée par un spécialiste, Jean-Baptiste Thiers qui remet ses conclusions, négatives pour l'accusée.*

*Pour étayer ses théories, il rapporte que :*

*"On scait l'histoire d'une belle fille de Rheims nommé Nicole qui prophétisoit, qui estoit souvent vueue en extase, qui avait des visions et des révélations, qui convertissoit quantité de personnes, qui estoit communiee par un ange, et dont cependant la fourberie fut recon- nue par la soeur Marie de l'Incarnation, appelée dans le monde Mademoiselle Acharie, fondatrice des Carmélites en France comme le rapporte Monsieur Duval, docteur et professeur en théologie, dans la vie de cette damoiselle."*

*la danse, mais qu'il avait aidé à faire lever un brouillart pour ruyner les grains. A fait réponse qu'il a en effet fait lesdits discours et confessions en présence de plusieurs personnes à Damouzy, mais cela a été comme contraint par force, ayant été violenté par ceux qui le gardoient dans ladite tour de Damouzy et notamment par le nommé le Jeuneur qui le battoit à coups d'épée, le tenoit aucune fois par la gorge et l'avoit lié à travers du corps avec une corde et le serroit fortement avec un baston afin de lui faire dire plus qu'il ne vouloit ; mais dès qu'il a été libre, a renié ses interrogatoires, n'a jamais eu aucune vision du diable, n'a jamais été au sabbat et n'a aidé à ruyner les grains... » « ... Interrogé s'il n'est pas vray que par bruit commun l'on dit que celui qui dépose est sorcier. A dit que cela était vray et que cela procedde de ce qu'une fille de Meslier dont la mère est morte en justice à cause de sacrilège, a accusé celui qui dépose... » «...Interrogé s'il ne s'est jamais mêlé de dire choses futures. A dit que oui et qu'il les connaît au regard de la guerre seulement par les signes qu'il remarque au Ciel, et qu'il voit au Ciel les armées comme elles sont sur terre, et que de la façon et du costé qu'elles doivent marcher les signes le montrent... »*

Ce sorcier ardennais a le tort d'être le fils d'une supposée sorcière. Mais il est surtout condamné pour savoir prédire l'avenir. L'accusation est conforme à ce genre de procès car ce mot provient de sorcererie, lui-même du bas-latin *sorcerus*, dérivé de *sortilegus* et signifiant devin : le sorcier est celui qui lit dans l'avenir.

Pourtant, devenir voyant n'est pas sorcier. Après certains exercices respiratoires pendant 3 ou 6 mois, l'élève s'entraîne.

Lorsque vous serrez une main, vous sentez que vous touchez un corps étranger au vôtre. Et le plus naturellement vous chassez cette impression pour redevenir « vous-même » jusqu'au bout des ongles. Le voyant, lui, se laisse gagner entièrement par cette sensation au point de devenir l'autre, le temps de la séance. Étant à la fréquence de son interlocuteur, il se pose des questions sur le passé, le présent et l'avenir dans les domaines classiques : santé, argent, travail, famille, etc...

Vous avez la recette et vous pouvez l'appliquer sans risque. Dans ce monde d'aujourd'hui, qui compte plus de faux voyants que de vrais, la période de la chasse (aux sorcières) est fermée, et nous brûlons plus de feux rouges que de suppôts de Satan. Mais ne restez pas indéfiniment voyants car vous risquez quelques problèmes...



Revenons au procès de Claude Parté :

*«André de Pince, écuyer, demeurant à Damouzy a dit bien cognoitre le nommé Claude Parté depuis 20 ans et qu'il a toujours esté en réputation d'être sorcier : même a entendu dire que sa mère avait été appréhendée pour mesme crime. Jean Paillart, dit le Jeuneur, manouvrier, demeurant à damouzy, a dit qu'aux environs du commencement du mois d'août dernier, Claude Parté, dit Zelot, fut pris par le peuple dudit Damouzy sur le bruit commun qui courait que ledit Zelot était sorcier, et étant aussitôt pris, fut mené dans la tour dudit Damouzy à la garde de lui qui dépose et de Guillaume Henon, demeurant audit lieu, et qu'ayant été renfermé dans ladite tour deux jours et trois nuits sans vouloir confesser aucune chose de ce dont il était accusé, il fut repris par ledit peuple et conduit sur le rivage de la rivière de Meuse à Warc, lui qui dépose étant présent, où ledit Zelot fut jetté à l'eau et fut*



*veu par tous ceux de la bande qu'il surnageait, même vit ledit déposant comme ledit Zélot nageait et tachait en ouvrant la bouche de prendre de l'eau ce qu'il ne pouvait, et fut ainsi rejeté trois fois à l'eau et toujours nageait quoiqu'il fut lié, savoir les deux pouces des mains aux gros doigts de pied, ce que voyant par ledit peuple, il fut repris et reconduit dedans ladite tour de Damouzy et remis à la garde dudit déposant, et dudit Henon, et sur le retour lui qui dépose dit audit Parté qu'il était un pauvre homme de lui avoir célé la vérité et qu'il n'y avait plus rien à dire puisqu'il avait nagé, qu'il était sorcier...»*

Cette tentative de noyade était un test. Si la personne soupçonnée flottait sur l'eau, pieds et mains liés, c'était grâce au démon qui devait la porter. Auquel cas elle était brûlée.



*En Occident, le mot sabbat provient du dieu Bacchus que les Gaulois nommaient Sabasius, et correspond à une fête où sorcières et sorciers se rendaient à cheval sur un balai ou un bâton.*

## UN MAUVAIS RÊVE

Selon

Collin de Plancy

Helinand conte

qu'un soldat

nommé Gontran,

de la suite de

Henry, archevêque

de Reims, s'étant

endormi en pleine

campagne après le

dîner, comme il

dormait la bouche

ouverte, ceux qui

l'accompagnaient,

et qui étaient

éveillés, virent

sortir de sa bouche

une bête blanche

semblable à une

petite belette, qui

s'en alla droit à un

ruisseau assez près

de là. Un homme

d'armes, la voyant

monter et descendre

le bord du ruisseau

pour trouver un

passage, tira son

épée et en fit un

petit pont sur

lequel elle passa et

courut plus loin...

...

Peu après, on la vit

revenir, et le même

homme d'armes lui

fit de nouveau un

pont de son épée.

La bête passa une

seconde fois et s'en

retourna à la

bouche du dormeur,

où elle rentra...

En Hollande, un autre test consistait à peser l'accusée car une sorcière devait être très légère pour pouvoir voler sur un balai. En 1595, Charles Quint assistait anonymement à un procès de cette nature à Polsbroek. L'accusée, dont le mari avait soudoyé le maître-peseur, devait avoir un poids de 5 livres selon l'acte d'accusation. L'empereur, soupçonneux, s'est présenté, a fait interrompre le procès, et emmener la malheureuse à la pesée aux grains d'Oudewater. Le maître-peseur ayant certifié qu'elle avait un poids de 100 livres, Charles Quint a accordé à l'établissement le privilège de délivrer les certificats officiels afin que les innocents soient définitivement disculpés.

Jusqu'en 1613, date du dernier procès de sorcellerie en Hollande, des milliers de femmes sont venues de tout l'empire de Charles Quint, se faire peser à Oudewater. Aujourd'hui il reste toujours la balance quatre fois centenaire, un peseur qui officie en période touristique et moyennant quelques francs, vous recevrez un document en règle mentionnant votre nom et votre poids, ce qui peut vous disculper de sorcellerie aux Pays-Bas. Au premier étage, un musée de la sorcellerie complète la visite.

## UN SORCIER ARDENNAIS suite

Le pauvre Claude Parté venait d'échapper à la noyade et était reconduit en prison. Comme son garde lui demande quelques aveux en privé, Parté demande quelques heures de patience :

« ... Sur quoy le dit Parté lui dit qu'il se donna un peu de patience et qu'il ne le lia point et que sur le soir il lui dirait quelque chose. Et comme ledit soir fut venu, ledit déposant lui dit qu'il ait à lui dire ce qu'il lui avait promis et lors ledit Parté lui dit qu'une fois était fâché entre sa femme et lui étant aux champs, lui apparut le Diable en guise de femme et que plusieurs fois, étant aux champs et lorsqu'il était las, ladite femme apparaissait. Interrogé comment elle était, si il buvait et mangeait avec elle, fit réponse que c'était une femme communément accommodée, qu'il ne buvait ni ne mangeait avec elle, et que quand elle lui apparaissait et qu'il ne la voulait plus voir, il faisait le signe de la croix, elle s'en allait et disparaissait... »

Visiblement, le pauvre accusé sait ce qui l'attend : son geôlier déposera au tribunal. Aucune preuve ne l'accable, mais la vindicte populaire le condamne. Au lieu de subir plusieurs jours de torture pour avouer des fautes auxquelles il ne comprend rien, il préfère inventer une histoire mal ficelée, mais qui frappera l'imagination du tribunal, et le fera condamner rapidement et sans souffrance.

Quel pauvre aveu insensé. Mais si Parté fait des signes de croix, c'est qu'il est bon catholique. S'il est catholique, il doit craindre les visites du diable. Si c'est le diable, ce dernier n'est pas aux ordres de Parté. Si Parté est catholique, il doit faire le signe dès qu'il voit apparaître le diable. Si Parté n'est pas sorcier, comment le Diable viendrait-il sans invocation ? S'ils ne buvaient, ni ne mangeaient ensemble, alors que faisaient-ils ?

Les questions de ce genre se multiplient à l'infini, se heurtent au mur de la logique, sont contraires au bon sens, mais suffisent à condamner un pauvre diable.

Quand on veut abattre un chien, il suffit de dire qu'il a la rage.

# LA SORCELLERIE DANS LES ARDENNES

par Daniel Tant

Les Ardennes semblent avoir été fécondes en sorciers. Le fait est d'autant plus curieux que la ville de Stenay, par le passé, s'est appelé Satan, et que le nom « Ardennes » provient de la déesse Ardennua, mais aussi de « Ardent », ce qui brûle (allusion aux enfers).

A Damouzy, encore, un dénommé Suaut est aussi jugé. Il est accusé de sortilèges et d'avoir fait mourir plusieurs personnes. Il aurait prêté son chapeau au dénommé Vauthier qui aurait eu dès lors des maux de tête et en serait mort au bout de six mois. Rien ne prouve que le mal provienne du chapeau ou qu'il y ait eu intention de nuire au sieur Vauthier.

*«... Interrogé s'il n'a pas été au sabbat, avec qui et en quel temps, a répondu qu'il n'y a pas été et qu'on ne l'y a pas vu : nous dit qu'il désirait être baigné. Et sur ce que nous lui avons répondu que s'il nageait, en ce cas s'il confesserait la vérité. A dit qu'il ne sait s'il nagerait ou s'il ne nagerait pas, mais quand il nagerait, il n'est pas sorcier, et puis a dit qu'un homme de bien ne nage pas. A dit être âgé de 60 ans, est marié, qu'il est catholique, apostolique et romain, et pour signe de quoi nous a montré son chapelet et qu'il a fait son bonjour trois ou quatre fois l'an, qu'il prie tous les jours en disant sa patenostre, en prenant son repas qu'il fait signe de la croix en notre présence. Se souvient que étant enfant, on disait que sa mère était sorcière. Beaucoup de gens à Damouzy se plaignaient que leurs bestiaux étaient ensorcelés : le sieur Germain l'accuse d'avoir fait mourir son veau, à cause de quoi il s'offrit de s'en aller à Sedan et de se faire visiter par le bourreau dudit lieu en présence de 3 ou 4 témoins. Néanmoins il ne se fit visiter par avis du sieur Bailly de Sedan qui lui dit de faire appeler en réparation d'honneur celui qui l'avait appelé sorcier. Il a oui dire que sa mère a été baignée, ne sait si elle nageait, à Warcq. Il est accusé d'envoyer des loups pour garder ses blés. Il s'est fait visiter par le bourreau de Renwez. Interrogé s'il sait qu'il y a 30 ans ou environ lorsque faisant rechercher des sorciers en ces quartiers, différents habitants de Damouzy ont dit qu'il avait des marques du Diable sur le corps. Signé : Barilly-Morel. »*

Voici un catholique qui prie souvent et demande à être testé. Un de ses torts est la réputation de sorcière attribuée à sa mère. Il a tort également, de prêter son chapeau à un certain Vauthier, et nous pouvons nous demander pourquoi, pendant six mois, ce dernier n'est pas allé voir un guérisseur, un rebouteux ou un autre sorcier afin d'être guéri. Car s'il existe des envoûteurs, il existe aussi des contre-envoûteurs.

Il a tort enfin d'avoir quelques signes sur le corps. Ses voisins, terrorisés par le diable, semblent connaître les marques démoniaques, sans préciser lesquelles, et sans avouer qui leur a appris.

Bref, ce Suaut n'était pas un mauvais diable, mais c'est lui qui a porté le chapeau.

...  
*Il se réveilla alors :  
et comme on lui  
demandait s'il  
n'avait point rêvé  
pendant son  
sommeil, il  
répondit qu'il se  
trouvait fatigué et  
pesant, ayant fait  
une longue course  
et passé deux fois  
sur un pont de fer.*

## **Pour détruire les souris**

*Vous pilez du verre  
le plus menu  
possible. Vous  
prenez de la  
farine ou de la  
graisse de dindon.  
Vous en composez  
un gâteau. Vous  
coupez le gâteau et  
répandez les  
morceaux sous les  
places où il y a des  
souris. Elles le  
mangent et crèvent,  
parce que les  
boyaux sont piqués.*

*Cette recette  
d'onguent divin me  
provient de  
Monsieur  
Delacourt  
d'Epernay*

*Une livre d'huile  
d'olive fine.*

*Une demi-livre de  
mine de plomb  
rouge.*

*Trois once de cire  
jaune.*

# SORCELLERIE DANS LA MARNE

par Daniel Tant

...Suite

*d'un Mauvais Rêve*

*Mais ce qui est plus merveilleux, c'est qu'il alla par le chemin qu'avait suivi la belette, qu'il bêcha au pied d'une petite colline et qu'il déterra un trésor que son âme avait vu en songe.*

...

*Le diable, dit Wierus, se sert souvent de ces machinations pour tromper les hommes et leur faire croire que l'âme, quoique invisible est corporelle et meurt avec le corps ; car beaucoup de gens ont cru que cette bête blanche était l'âme de ce soldat, tandis que c'était une imposture du diable.*

## **Manière de faire un onguent.**

*On met l'huile dans une casserole de terre jaune vernissée. Quand l'huile commence à pétiller, y mettre fondre la cire.*

*Quand la cire est fondue y mettre la mine de plomb, remuer le tout avec une spatule de bois et le laisser cuire jusqu'à ce que le tout ait pris une couleur marron.*

Une légende prétend que les habitants de Berru (Marne), voulant se venger de Saint-Georges qui refusait de répondre à leurs prières, jettent sa statue en bois sculptée dans le vivier. Évidemment, la sculpture en bois flotte à la stupeur des témoins qui s'écrient « il ait choisi, il n'agit » ce qui signifie « il est sorcier, il nage ». Du coup, ils lui font réintégrer aussitôt sa place dans le lieu saint, par crainte d'un si puissant personnage.

La réaction populaire est curieuse, car si la statuette était vraiment ensorcelée, c'était le moment de la brûler sur un bûcher, et surtout de ne pas la remettre dans une église à la dévotion des fidèles.

Entre Berru et Nogent, au lieudit Montré ou Mourahais, les fées et sorciers venaient se livrer au sabbat, mais au son de la cloche pour l'Angélus, tout disparaissait. La même tradition prétend qu'ils se réunissaient également à la Fosse-des-Chivrus.

Quant au souterrain de la Bouve-des-Loups et aux arbres entourant la croix de la Prière-aux-Bois, le fait de rôder par là assurait la malédiction.

Évidemment, le sabbat dont il est question ici n'a aucun rapport avec le septième jour de la semaine juive. Mais il semble qu'un sabbat plus ancien, au Proche-Orient, ait permis de fêter la pleine lune. Étymologiquement, Shabater signifie cesser (lorsque la lune cesse de croître).

En Occident, le mot sabbat provient du dieu Bacchus que les gaulois nommaient Sabasius, et correspond à une fête où sorcières et sorciers se rendaient à cheval sur un balai ou un bâton.

Le sabbat a précédé au Moyen-Âge nos actuels thés-dansants. C'est au rythme des farandoles que sorcières et sorciers faisaient honneur à la cuisine du chef, à savoir des crapauds, cadavres d'enfants non baptisés ou restes de pendus. Lorsque le fin gourmet redemande un peu de dessert, il lui est proposé du chien ou du chat putréfié. Le tout baignait dans l'alcool et la bonne humeur, à savoir un maximum de jurons, et des spectacles où les sorciers manquant d'agressivité recevaient des coups de fouet. Après ce repas bien arrosé, la sieste crapuleuse tournait à l'orgie et le diable, sous la forme d'un bouc s'unissait à une sorcière.

Ces procès de sorcellerie ont été un immense fourre-tout où se mélangent : impiété, possession, idolâtrie, superstitions, chimie, alchimie, exorcisme, dédoublements, envoûtements, désenvoûtements, contre-envoûtements, mauvaises récoltes, voyance, épizooties, épidémies, pharmacopées, magnétisme, médiumnité, astrologie, empoisonnements, usage d'hallucinogènes, sexualité, éclipses astronomiques, philtres d'amour, et messe à l'envers car la messe catholique est un acte de magie.

Mais ne nous moquons pas de nos ancêtres. Aujourd'hui encore nous condamnons l'ensemble des sectes sans tirer le bon grain de l'ivraie et sans la prudence des juges, nous commencerions à l'aube du troisième millénaire, à condamner des fraternités et communautés indispensables sous prétexte que les sectes apocalyptiques doivent être supprimées.

C'est en croyant à de telles énormités que des juges du XVII<sup>e</sup> siècle ont condamné au bûcher hommes et bêtes car des animaux étaient aussi censés pratiquer la sorcellerie.



Énormité est le mot juste car, pour jeter des sorts, le sorcier doit vivre en contact permanent avec le sol pour en puiser l'énergie qu'il doit projeter vers la personne à envoûter. Or, depuis belle lurette, nous portons au moins des chaussures pour nous déplacer, et nous dormons sur des lits qui nous isolent de la terre. Considérant la faiblesse réelle des pratiques de sorcellerie, par un édit de 1682, Louis XIV supprimait les procès de cette nature, ce qu'a résumé Voltaire par «*On a déjà dit que plus de cent mille prétendues sorcières ont été exécutées à mort en Europe. La seule philosophie a guéri enfin les hommes de cette abominable chimère et a enseigné aux juges qu'il ne faut pas brûler les imbéciles...*».



*Les sorcières Ardennaises se rendaient parfois en Champagne pour jouer de mauvais tours aux Champenois...*

### **Sorcières**

*Dans Démonomanie, Bodin raconte qu'il existait à nos frontières, en pays Picard, des sorcières qu'on nommait "cauchemares". D'après l'auteur, elles faisaient des lubricités avec les honnêtes gens. On sait, par d'autres sources qu'elles s'aventuraient parfois en Champagne pour commettre les mêmes lubricités avec de malhonnêtes gens. Les vigneronns notamment.*

*En 1610, A Laon, une femme accoucha de crapauds.*

### **Les chavêches.**

*Nom donné aux sorcières car parfois elles sucent le sang comme les chouettes chevêches. Pourtant les chouettes n'ont jamais sucé le sang des humains malgré la croyance populaire.*

*On reconnaissait les sorcières à leurs chapelets cassés. C'est volontairement qu'elles abîmaient la croix. Quand une femme cache sa croix, c'est qu'elle a quelque chose à cacher.*

# LÉGENDES

*Si le Diable a la réputation d'être un destructeur, "un homme qui dit toujours non", il peut être aussi, à ses heures perdues, constructeur et grand bâtisseur de somptueux châteaux. Voici comment fut construit, en pleine forêt d'Ardenne, le château du Diable de Naveaux.*

---

## LE DIABLE ET L'ARCHEVÊQUE

par Daniel Tant

Au début du X<sup>ème</sup> siècle, un enfant de dix ans entre dans un monastère d'Aurillac. Les moines remarquent rapidement sa précocité intellectuelle. Assoiffé de connaissance, ce surdoué nommé Gerbert est bientôt emmené en Espagne où les plus grands savants arabes le forment à leurs sciences. Quelques années plus tard, il rejoint Rome puis se fait muter à Reims où il prend en charge l'école. D'ailleurs, nous lui devons la numérotation arabe et les premières tables de multiplication et de division.

Diplomate et gestionnaire, Gerbert est nommé archevêque de Reims en 990, archevêque de Ravenne en 997 et pape en 999 sous le nom de Sylvestre II. Mais trop en avance sur son siècle, il utilise son temps libre à inventer des merveilles, ce qui lui a valu une réputation sulfureuse.

Guillaume de Malmesbury prétend que Gerbert aurait appris chez les arabes, l'astrologie et le secret d'éviter les ombres des morts. Devenu rémois, il aurait réalisé « dans cette église... des choses qui attestent de son savoir : une horloge artistement composée, des orgues hydrauliques où le vent, dégagé d'une manière merveilleuse par la violence de l'eau bouillante, emplît la cavité de l'instrument et rend des sons mélodieux en s'échappant par les issues sombres d'une tube d'airain ».

Il aurait réalisé également un buste qui répondait sans erreur à toutes les questions, et prenait pour lui-même des notes grâce à un alphabet secret.

Martinus Polonus a conté que Sylvestre II avait un dragon qui tuait tous les jours six mille personnes. Selon d'autres, son tombeau prédisait la mort des papes par un bruit d'os... Mais voici, selon le *Dictionnaire Infernal*, comment il aurait pu obtenir le trône de Saint-Pierre :

Sylvestre, possédé du désir d'être pape, eut recours au diable, et consentit à lui appartenir après sa mort, pourvu qu'il lui fit obtenir cette dignité. Le Diable accepte et le laisse pape tant que Gerbert ne mettrait pas les pieds dans Jérusalem, ce qui s'est produit dans la quatrième année de son règne. Se sentant condamné, Gerbert aurait avoué son pacte passé avec le diable.

Évidemment, c'est une légende car Gerbert avait trop de valeur pour devoir utiliser de tels artifices. Mais sur le portail nord de la cathédrale de Reims sont sculptés quelques siècles plus tard les maudits, enchaînés et dirigés vers la marmite infernale. Les deux premiers personnages voués aux flammes de l'enfer sont le roi et l'archevêque...

# L'APOCALYPSE

par Daniel Tant

A. de Besancenet, en 1878, nous rapporte une bien curieuse histoire : c'est un conte comme nos anciens ont aimé en raconter le soir, à leurs petits-enfants, auprès d'un feu grésillant.

Au lieu d'«Il était une fois...», le narrateur commence par : «En ce temps là, on attendait la fin du monde». Le ton est donné et fait référence à la soi-disant terreur de l'an 1000.

En ce temps là, l'Occident priait dans les églises afin que l'humanité ne disparaisse pas. Ce réflexe laisse penser que le plan divin est un peu idiot, mais que le Créateur, voyant quelques individus à genoux, acceptera de tout remettre en cause.

Donc l'Occident priait, y compris un riche usurier rémois qu'aucun sentiment ni scrupule n'avait jamais pu atteindre. Plus par crainte que par remords, il apporte son or à l'église pour obtenir le pardon de ses fautes «Fondez cet or, dit-il au prêtre, qu'il se purifie en vases sacrés, et que le feu qui le transformera purifie en même temps mon âme». Ainsi fut fait et la vie reprend son cours.

Passé le délai fatidique, l'usurier regrette et veut récupérer son or. Bref il revient, de nuit, voler dans le tabernacle ce qu'il estime lui appartenir. Mais au cours du méfait le cambrioleur-amateur trébuche et se tue.

Il y a deux morales à cette histoire. La première : il a rejoint son créateur sans pouvoir emmener son or dans l'au-delà, et personne n'a jamais réussi cet exploit.

La deuxième, c'est que les prédicateurs de la fin du monde devraient se livrer à l'étymologie, car Apocalypse vient du grec Apokalypsis qui signifie... Révélation. C'est une phase de l'itinéraire spirituel qui sépare le profane de l'initié. La Rêve-élation est une partie de son âme que l'individu voit en rêve. Par la suite, devenu aussi différent de l'humain ordinaire que le papillon de la chenille, il perçoit la vie autrement : la fin du monde est donc la fin (de la conception) du monde (telle que nous le connaissons précédemment).

## *Comètes*

*le grand savant  
Winston prétend  
que le monde sera  
un jour brûlé  
par une comète.*

# LES DESCENDANTS DE QUASIMODO

par Daniel Tant

Au moment de prononcer le "oui" fatidique devant le prêtre, certaines femmes se demandent si l'élu de leur coeur est bien l'homme de leur vie.

En ce 27 juin 1818, Remiette Louise Génin, en cette bonne ville de Reims, prend pour époux devant Dieu et devant les hommes, Albert-Henry Nicart. En signant le registre d'état-civil, elle ignore encore que son coeur a été conquis par un homme dont le monde connaîtra les exploits imaginaires à la fin du deuxième millénaire.

Car Albert-Henry Nicart sera immortalisé sous le nom de QUASIMODO. Mais en ce jour béni, lui-même ignore totalement ce que le destin lui réserve.

Il est né le 17 prairial de l'an V, c'est-à-dire le 5 juin 1797 à 17h00. En 1818 il est tisseur et réside rue Saint-Julien. Sa mère, Jeanne Mahut est décédée depuis quatre ans. Son père, Guillaume, né le 19 novembre au Chesne, dans les Ardennes, s'est remarié le 1er août 1814 à Sébastienne-Marthe Aubert, originaire de Suippes.

Mais le grand metteur-en-scène, que nous appelons souvent le hasard, fait jouer les meilleures farces aux somnambules que nous sommes. Ainsi, au fil des ans, nous retrouvons Albert-Henry Nicart, sonneur de Saint Remi, tandis que son beau-frère, Jacques Génin, est sonneur de la Cathédrale. Ce dernier a pour beau-frère le sonneur de Saint Jacques et pour cousin celui de Saint Maurice : toute une famille s'exprimant par dessus les toits de la ville.

Ce détail piquant a dû resté ignoré de Victor Hugo, car le grand écrivain s'en serait inspiré lors de son séjour à Reims, pour le sacre de Charles X en 1825. Profitant de son séjour, Hugo s'était promené en ville, n'hésitant pas à noter la description d'individus pour les caricaturer dans ses futurs personnages.



Ainsi Albert-Henry Nicart, était simplement petit, bossu, rabougri, mais toujours d'humeur joviale. Hugo en a fait un monstre : "Toute sa personne était une grimace, une grosse tête hérissée de cheveux roux, entre les deux épaules une bosse énorme dont le contre-coup se faisait sentir en avant, un système de cuisses et de jambes si étrangement fourvoyées qu'elles ne pouvaient se toucher par les genoux et vues de face ressemblaient à deux croissants de faucilles qui se rejoignaient par la poignée. De larges pieds, des mains monstrueuses et avec cette difformité je ne sais quelle allure redoutable de vigueur, d'agilité et de courage... Il est sûr qu'il y avait une sorte d'harmonie mystérieuse et préexistante entre cette créature et cet édifice. Les cloches lui avaient brisé le tympan... La grosse cloche était sa bien aimée. On ne saurait se faire une idée de sa joie les jours de grande volée."

Albert-Henry est entré dans l'éternité sous cette forme monstrueuse. D'une laideur légèrement accentuée, il devenait bossu, borgne, les jambes cagneuses, la tête énorme, la bouche de travers, la face encombrée de verrues et de broussailles. Encore heureux que sa progéniture\* n'ait pas suivi le même chemin !

Quant à la pauvre Esméralda, bien malin qui pourra lui trouver une descendance.

La disparition d'une fillette était ancrée dans la tradition populaire. Victor Hugo se promenant dans Reims a pu observer à l'angle des rues Folle-Peine et des Moulins, un buste féminin sculpté dans le pignon d'une maison. Il représentait une tête de femme, couverte d'un voile et les cheveux frisés. Selon les habitants du quartier, c'était le portrait d'Esméralda.

Sur la route de Paris, on avait montré à Victor Hugo "A deux lieues de Reims, entre Gueux et Thillois, on trouva les restes d'un grand feu, quelques rubans qui avaient appartenu à l'enfant de Paquette, des



gouttes de sang et des crottins de bouc. La nuit qui venait de s'écouler était celle d'un samedi. On ne douta plus que les Egyptiens avaient fait le sabbat dans cette bruyère et qu'ils n'eussent dévoré l'enfant en compagnie de Belzébuth. Le surlendemain la Chantefleurie avait disparue. Cependant il y a des gens du cabaret des Vantes (actuel restaurant "les quatre vents" à Muizon) qui dirent l'avoir vu passer sur le chemin de Paris, marchant pieds nus sur les cailloux."

Les Egyptiens en question sont les gitans dont le nom est une contraction d'Egyptian. Cette version de gitans cannibales et fêtant le sabbat est donc un pur délire.

Quant au principe d'une fillette élevée par les gens du voyage, Victor Hugo s'en est inspiré au Moulin de la Housse où se tenait une bande de bohémiens venus en droite ligne d'Egypte par la Pologne "près de la porte de Braisne, sur cette butte où il y a un moulin, à côté des trous des anciennes crayères."

N'en déplaise à ses admirateurs, Esméralda est donc le mélange hétéroclite de plusieurs biographies. Ce symbole de la beauté féminine est aussi inexistant qu'impersonnel, juste capable de danser en compagnie d'une chèvre.

Pourtant ce nom d'origine ibérique, signifie Émeraude, comme celle où fut taillé le Graal. Telle l'auberge espagnole, chaque homme trouve en ce nom, tout ce qu'il idéalise comme grâce incarnée. Mais dès qu'elle approche Quasimodo, c'est le vieux mythe de la belle et la bête qui revit, tourment incessant des hommes frappés de laideur. Car chaque femme ressent le besoin d'affirmer que seule compte la beauté intérieure, tout en espérant un prince charmant beau, jeune, intelligent et comblé d'autres qualités. Mais nous les hommes, nous savons qu'il est plus facile de conquérir un cœur féminin avec un corps d'athlète qu'avec une bosse dans le dos.

Notre Dame de Paris devait à l'origine s'appeler "Notre Dame de Reims", le nom de Quasimodo vient de la contraction des deux premiers mots latins de l'introit dans l'ancienne messe : "Quasi modo geniti infantes siné dolo lac concupiscite" à savoir "comme des enfants nouveaux-nés, désirez en toute candeur le lait qui vous est destiné".



*Son fils, Jean-Nicolas, né en 1834, et qui d'ailleurs lui succédera au poste de carillonneur, épouse Louise-Céline Gonel avec laquelle il a cinq enfants : Sébastien-Louis décédé après une semaine, Jean-Marie mort à l'âge de cinq ans, Françoise-Madeleine disparue après sept mois et Jean-Baptiste qui nous quitte après quatorze mois. Nicolas naît le 17 août 1871 ce qui cause le décès de sa mère six jours plus tard. Mais l'enfant n'est pas viable et s'éteint le 7 septembre 1871.*

*Madeleine-Elise, fille d'Albert-Henry, née le 4 août 1824, épouse le 22 février 1843 Marc-François Lardeaux, un veuf qui lui donne huit enfants.*

*Son aîné, enfin, Jacques Nicart, né le 7 mars 1821, épouse le 4 octobre 1847 Thomasse Hortense Maillot avec laquelle il aura trois enfants : Louise-Marie décédée à l'âge de cinq ans, Charles-Alfred né en 1853, et Louise-Henriette Nicart, née le 29 avril 1851.*

*Cette dernière épouse Jules-Victor Barthélémy avec lequel elle donne naissance à Espérance-Hortense-Julie, future épouse Sinet en 1899.*

*Jean-Nicolas, quant à lui, s'est remarié en 1881. De cette union plus heureuse naîtront six enfants dont Blanche-Charlotte décédée à six ans et Adolphine-Elise, disparue après neuf jours. Ses autres enfants sont deux filles : Adèle-Eugénie mariée à Hyppolyte-Henry Ormont le 2 mars 1901 et Hortense Juliette qui a épousé le 4 mai 1901 Eugène Emile Coutier. Les deux garçons enfin : Elie-Paul Nicart, uni le 26 juin 1920 à Louise-Amélie-Hélène Maintenant et Jean-Louis, dernier Nicart carillonneur de Saint-Remi, ayant donné son nom le 18 - 6 - 1932 à Juliette-Marie Prigent.*